

## ATTESTATION DE VERSEMENT Avant le 31 mai 2022

L'ensemble scolaire St-Joseph St-Marc est habilité à percevoir le solde de la taxe qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage). En effectuant ce versement, nos élèves et étudiants, vos futurs collaborateurs, pourront continuer à bénéficier de matériels performants.

Vous trouverez ci-dessous le bordereau de versement au lycée professionnel et Technologique St-Joseph St-Marc.

Pour toute information : Doriane PERON - 02.98.97.03.13

### ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse postale :

Code postal :  Ville :

Nom du contact :  Tél :

E-mail :

Siret (obligatoire) :  Code NAF :

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de "OGEC St-Joseph St-Marc" avec au dos le numéro SIRET
- Par virement bancaire en date du :

Merci de préciser "Taxe d'apprentissage 2022" sur l'ordre de virement

**IBAN** : FR76 1290 6000 1701 7912 6500 129 **BIC** : AGRIFRPP829

### VERSEMENT

Montant du versement correspondant au titre des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (13% de la taxe d'apprentissage). **Un reçu libératoire vous sera adressé à l'issue.**

Montant :  €

- Hôtellerie - Restauration - Sommellerie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie
- Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales
- Commerce - Vente

Cachet de l'entreprise et signature du contact :

Merci de nous retourner ce formulaire,

Par voie postale :

Ensemble scolaire St-Joseph St-Marc  
à l'attention de Doriane PERON  
61, rue Bayard  
29 187 CONCARNEAU Cedex

Par courriel :

celine.leblond@stjoseph-stmarc.fr

***Merci beaucoup !***